

Chers parents,

Vous trouverez joints à ce message les nouveaux [tarifs scolaires](#) ainsi que le [règlement financier](#) pour l'année scolaire 2022/2023.

Cette nouvelle tarification fait suite à la présentation de la situation financière du CPF au comité des parents le vendredi 04 mars dernier, en présence de Monsieur Anis Nassif, Président de PPFL, qui a pris le soin d'expliquer en toute transparence et avec force détails la situation délicate à laquelle est confronté le CPF.

En effet, la situation économique actuelle frappe durement notre établissement et menace de le mettre en péril à moyen terme si nous ne réagissons pas immédiatement.

C'est pourquoi nous devons prendre en considération tous les éléments financiers connus et à venir pour déterminer au mieux le coût que le CPF peut demander aux parents d'élèves.

Les tarifs que vous trouverez sur le site du CPF ne reflètent toutefois pas le point d'équilibre budgétaire, sachant qu'à la fois l'AEFE mais aussi PPFL vont contribuer à réduire le déficit financier durant l'année scolaire 2022-2023.

Comme vous le verrez, les tarifs ont dû subir une hausse sur la partie LBP et sur la partie en USD. C'est la seule solution pour assurer l'excellence pédagogique que le CPF souhaite absolument offrir à vos enfants.

Je tiens en outre à vous confirmer que le CPF poursuivra sa politique de bourses internes, ciblées et attribuées sur dossier après une délibération formelle, pour les parents qui auraient des difficultés avérées à régler les droits 2022-2023.

Sachant compter sur vous en ces moments difficiles, je vous en remercie par avance.

Le proviseur

O. Gautier